



**Intervention de Madame Dany BOURDEAUX
Présidente de la Commission sociale de l'UPA**

**lors de la réunion de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
du 24 septembre 2007**

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire Général pour la qualité, la rigueur de son travail et la clarté de ses propos.

Il est difficile de ne pas être préoccupé par la tendance constatée de l'évolution des dépenses, principalement d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.

En quelques années, et votre exposé Monsieur le Secrétaire Général est sur ce point particulièrement éloquent, la configuration des soldes s'est profondément modifiée entre les branches du Régime général.

Toutes les branches du régime général sont aujourd'hui déficitaires. Non seulement ce déficit reste élevé pour cette année mais en cumuls les déficits continuent leur progression.

Pour autant, ce constat requiert toutefois de la prudence. Méfions nous du catastrophisme, tout comme de l'attentisme.

Il serait en effet pour le moins prématuré de tirer à boulets rouges sur les deux grandes réformes que nous avons vécues en 2003 pour les retraites et en 2004 pour l'assurance maladie.

En ce qui concerne l'assurance maladie, cette année 2007 a été marquée par le déclenchement, pour la 1^{ère} fois depuis 2004, de la procédure d'alerte prévue, en cas de risque avéré de dépassement de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Face au risque sérieux de dépassement de l'ONDAM la CNAMTS a proposé un certain nombre de mesures de redressement d'ailleurs, soutenues par l'UPA.

Ce dépassement de l'ONDAM 2007 ne fait que confirmer, s'il en est besoin, la nécessité d'approfondir et d'intensifier la politique de maîtrise médicalisée des dépenses d'assurance maladie.

Pour nous, l'heure est donc à la mise en œuvre pleine et entière de toute la réforme annoncée en 2004 :

- en restant dans une logique de maîtrise médicalisée des dépenses, à cet égard, le dispositif de parcours de soins coordonné devra être renforcé,
- en poursuivant le travail de promotion de l'efficacité du système de soins,
- et enfin en accentuant la lutte contre les abus et les fraudes.

Je souhaite toutefois insister sur la nécessité de veiller à ce que le rééquilibrage nécessaire des comptes ne repose pas une fois de plus, sur le recours à des recettes nouvelles qui pèseraient sur les entreprises de main d'œuvre donc sur leur compétitivité et sur l'emploi.

Ceci pose d'ailleurs avec acuité la question cruciale du financement de notre système de protection sociale et de la nécessaire modification de sa structure actuelle. Nous devons de façon concertée mais résolue engager la réforme indispensable de l'assiette des cotisations sociales.

Nous nous félicitons à cet égard que le Premier ministre dans sa lettre de saisine du Conseil économique et social ait pris soin de mettre en avant cette *« nécessité de réformer le financement de notre système de protection sociale et de veiller à ce qu'il n'affecte pas exagérément le coût du travail »*.

Cette nécessité fait aujourd'hui consensus car et le rapport 2006 sur la Sécurité sociale de la Cour des comptes le souligne à juste raison *« escompter un rééquilibrage spontané des comptes sociaux de l'amélioration de la croissance économique constitue un pari risqué »*.

Autre sujet majeur de préoccupation, l'assurance vieillesse. Je rappelle que la réforme Fillon d'août 2003 n'avait pas vocation à régler instantanément tous les problèmes mais d'enclencher un processus permettant d'ajuster au fur et à mesure les recettes aux dépenses. Le rendez-vous de 2008 prévu pour faire un point sur l'évolution de la situation financière des régimes s'inscrit dans ce cadre.

Le Président de la République a récemment tracé certains objectifs.

Préparons-nous donc à ce rendez-vous sereinement mais avec conviction et ambition.

Je vous remercie